

STRASBOURG 5 & 6 MAI 1979

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

A l'unanimité de ses membres, la commission des statuts a décidé de verser au dossier du Congrès le projet "Fonctionnement des Commissions", présenté en assemblée générale et adopté par celle-ci.

En vue de permettre un fonctionnement le plus démocratique possible des Commission siégeant lors du Congrès de Strasbourg de la X° Région des Associations de donneurs de sang bénévoles, et pour permettre aux représentants des organisations de base de s'exprimer librement et d'apporter ainsi à l'édifice de la Transfusion sanguine et leur expérience et leur volonté de de travail, les commissions fonctionneront de la façon suivante.

En début de la séance de travail de chaque commission, un représentant NEUTRE du comité d'organisation mettra en place le bureau de la commission, composé de :

- un président
- un secrétaire
- un rapporteur

La composition de ce bureau doit être approuvée par la majorité des membres formant la-dite commission.

Dès la mise en place du bureau de la commission, l'observateur neutre du comité d'organisation se retire, sans pour autant perdre le droit d'assister, comme tout délégué, aux travaux de cette commission.

Les décisions de la commission doivent être prises à la majorité des délégués, toute association de base ne pouvant toutefois être représentée que par une seule voix.

Le président veillera à la discipline et dirigera les travaux.

Le secrétaire établira le compte-rendu qu'il remettra, au plus tard DEUX heures après la fin des travaux, au représentant du secrétariat du congrès. Le même secrétaire se tiendra à la disposition du responsable du secrétariat du congrès pour lui fournir tous renseignements et éclaircissements sur des points pouvant prêter à confusion.

Le rapporteur de la commission procédera, au cours de la séance plénière du dimanche matin, à la lecture et aux commentaires des travaux de la commission.

Les représentants des associations de base ayant déposé, dans les délais, un vœu, une motion ou une question écrite, auront dans tous les cas la possibilité de défendre leur rapport au cours de la séance publique, laquelle aura à ratifier les propositions des différentes commissions.

Les vœux, motions et questions écrites adoptés en congrès, et ayant un caractère national, seront remis le jour même au Président de la Fédération Française, en vue de leur présentation au prochain congrès national.

.../...

X° CONGRES DE LA X° REGION DES ASSOCIATIONS DE DONNEURS DE SANG BENEVOLES

COMMISSION DES STATUTS - ADMINISTRATION

Composition du bureau :   Président    :   Gaston FALTOT  
  Secrétaire   :   Jean DOTH  
  Rapporteur  :   Joseph ELMERICH

Ont assisté aux travaux de cette commission :

ARDENNES   : Michel BOTTON

MARNE       : Michel KOBSCHE - Benoît MARGUET - Jean-Luc KIJACK

HAUTE-MARNE : Jacques FRECCOURT

MEURTHE ET MOSELLE : André LEROY

MEUSE       : Jean RENARD - Jacquie RONG

MOSELLE   : Pierre BURCKEL - Eric BRAUER - Raymond CITTON - Norbert JUNG - Jean-Marie STEFFEN - Eugène SCHONG - Albert OSTER - Jean DOTH - Gaston FALTOT - Joseph ELMERICH - Gabrielle PIERRE - Marie-José PIERRE

BAS-RHIN   : Jean JONGEN - Jean RIEHLING - EYER - BALIZ - Marlyse THOMANN - Marcel TASSERA - Jean Paul KRAUSS - WENTZIGER Fernand - Marcel GLESS - Joséphine GLESS

HAUT-RHIN   : Jean-Pierre WECSCHIEDER

VOSGES     : Marcel BAUMONT

Le projet de statuts élaboré par la Fédération, après lecture des différents articles, a été remanié suivant le document joint.

Différents voeux et motions ont été présentés à la commission.

Après lecture et discussion, tous les voeux et motions ont été retenus, à savoir :

VOEUX I : ( Association de BENFIELD ) concernant la nationalité des membres des C.A. de Donneurs de Sang.  
Voeu adopté à l'unanimité.

VOEU II : ( Associations de SARREBOURG et GERARDMER ) concernant la franchise postale pour le courrier des associations de donneurs de sang bénévoles.  
Voeu adopté à l'unanimité.

VOEU III : ( Association de BAGUENAU ) concernant l'émission d'un timbre poste à l'effigie du Don du Sang.  
Voeu adopté à l'unanimité.

Motion I : ( Association de SARREBOURG ) concernant le rôle, droit de parole et participation des délégués des Associations de base lors des Congrès.

Motion adoptée à la majorité ( 1 voix contre et 2 abstentions )

QUESTION ECRITE I : ( Association de GERARDMER ) concernant le répertoire des Associations affiliées à la Fédération.  
sera transmise à la Fédération.

QUESTION ECRITE II : ( Association de BAYON ) concernant la pose de panneaux publicitaires en bordure de route,  
sera transmise à la Fédération.

QUESTION ECRITE III : ( Association de BOULAY ) concernant la gratuité d'annonces publicitaires à l'antenne : télévision et radio  
bien qu'étant maintes fois posée, cette question sera transmise à la Fédération, car certains postes de retransmission mettent à leur disposition leurs moyens à la disposition d'Association pour les appels au don du sang.

Un dernier vœu de l'Association de SARREBOURG concernant la représentativité des associations au sein des Unions Départementales, proportionnellement au nombre d'adhérents, a été retiré ; ce point ayant été réglé au niveau des statuts départementaux.

La commission demande que soit versé au dossier, le règlement de fonctionnement des commissions, en Congrès, tel que prévu pour le déroulement de ce X<sup>e</sup> Congrès.

---

Les congressistes voudront bien excuser le manque de détails sur les nombreuses interventions, car il est difficile d'être secrétaire de séance et intervenant à la fois. Le bureau vous remercie de votre compréhension, tout complément d'information pourra être donné après lecture du présent rapport.

---

## M O T I O N

Déposée par l'Amicale des DSB de BENFELD et ENVIRONS

Concerne : LES ETRANGERS DANS NOS ASSOCIATIONS

La Loi de 1901 qui régit nos associations, prévoit dans les statuts déposés au Tribunal d'Instance (Alsace - Moselle), à la Préfecture (autres départements) que les personnes physiques faisant partie du comité de l'Amicale ou de l'Association DOIVENT ETRE FRANCAIS.

Ce qui veut dire que toute personne qui ne possède pas la nationalité française ne peut faire partie d'un comité ou occuper une fonction officielle dans notre organisation tant que cette fonction est soumise à inscription au registre des associations.

Et pourtant le don du sang bénévole se veut ne connaître NI RACES, NI FRONTIERES NI RELIGIONS. Le don du sang bénévole n'est-il pas un acte universel ?

Dans certaines régions de France, où vivent beaucoup d'étrangers, dans les régions frontalières surtout, se pose donc un problème. Les étrangers sont acceptés, comme les Français, au don du sang bénévole, mais ils ne peuvent faire partie d'une équipe dirigeante.

Or, si nous voulons intégrer les étrangers dans la transfusion sanguine, il nous faut les intégrer à part entière. Et seule la présence, dans nos comités et conseils d'administration, de donateurs étrangers, pourrait favoriser la participation massive à la transfusion sanguine des nombreux étrangers qui vivent parmi nous.

Il y aurait donc lieu d'obtenir de la part du législateur une dérogation pour les organisations de donateurs de sang bénévoles et que la condition d'ETRE FRANCAIS pour faire partie d'un comité de donateurs de sang soit supprimée dans nos statuts.

Cette motion, présentée au Congrès de la X. Région des associations de donateurs de sang bénévoles a été

ADOPTÉE

REJETÉE

VOEU

présenté par l'Association des Donneurs de sang bénévoles de l'arrondissement de SARREBOURG.

Concerne : LA FRANCHISE POSTALE

Qu'il s'agisse de courrier "NON URGENT" ou de celui acheminé au tarif général, affranchis à 1,20 frs ou à 1,00 fr, l'affranchissement du courrier est devenu une charge considérable pour les associations et amicales des donneurs de sang bénévoles. Quel est en effet le président qui n'a encore fait cette remarque lorsque le secrétaire ou le trésorier lui a soumis le bilan financier de son organisation de donneurs de sang, bilan laissant parfois apparaître des sommes nettement trop importantes pour pouvoir être supportées par nos associations, reconnues d'UTILITE PUBLIQUE, et à but NON lucratif.

Qu'il soit aussi permis aux auteurs de ce voeu de préciser qu'en 1978 le secrétariat de l'Associations d'Arrondissement des DSB de Sarrebourg a dépensé pour plus de 1.500 frs en timbres-poste. Bien sûr, il s'agit là d'une association qui groupe plus de 70 sections locales, pour laquelle chaque expédition de courrier, circulaires ou autres, doit se faire à plus de 70 exemplaires. Il en est certainement de même dans bon nombre d'associations, locales, cantonales, d'arrondissement, départementales ou régionales.

Précisons d'autre part que l'affranchissement de tout le courrier des associations et amicales, par le Centre de transfusion sanguine, du moins là où existe cette possibilité, est une solution problématique qui risque d'être supprimée d'un jour à l'autre.

La "FRANCHISE POSTALE", si elle était appliquée à nos organisations, nous permettrait d'intensifier notre action en faveur du don du sang d'abord, en faveur du recrutement de nouveaux donneurs ensuite.

Parmi les innombrables services bénéficiant de cette franchise postale nous relevons notamment la SECURITE SOCIALE, organisme qui conviendrait parfaitement à notre organisation, puisque les donneurs de sang BENEVOLES en sont les précieux auxiliaires.

Dans un premier stade une éventuelle application de la FRANCHISE POSTALE devrait pouvoir trouver son application en faveur des organisations centrales : Fédération, Unions régionales et départementales, associations importantes, au moins pour les envois groupés, et cela sous le contrôle de l'administration patronesse, dans notre cas la SECURITE SOCIALE, pour être étendue, au fur et à mesure, à toutes les organisations de donneurs de sang bénévoles.

Ce voeu, présenté au Congrès de la X<sup>o</sup> Région des associations de Donneurs de sang bénévoles a été

ADOPTÉ - REJETÉ

V O E U

présenté par l'Association des DSB de HAGUENAU et Environs

Concerne : Emission d'un timbre postal

Au titre de la propagande et afin de toucher un plus grand public, l'Association des DSB de HAGUENAU et Environs propose à la Fédération Française des DSB de demander au Secrétariat d'Etat aux PTT l'émission, soit d'un timbre d'usage courant (1,20 fr) comportant un appel au "Don du Sang", soit d'un timbre avec une surtaxe (Of20) comportant le même appel.

Ce voeu, présenté au congrès régional de STRASBOURG, a été :

ADOPTE

---

REJETE

V O E U

présenté par l'Amicale des DSB de GERARDMER (VOSGES)

Concerne : La franchise postale.

L'Amicale des DSB de GERARDMER et Environs émet le voeu que la Fédération intervienne auprès du Ministère intéressé afin que tout ce qui se rapporte à l'activité transfusionnelle (correspondances diverses, convocations aux journées du sang, invitations aux assemblées générales ou réunions etc...) bénéficie de la Franchise postale.

Bien entendu, les enveloppes devront porter l'intitulé de l'Association ou de l'Amicale, et ne seront pas cachetées, ceci pour faciliter un contrôle éventuel.

Ce voeu, à caractère national, présenté au Congrès régional de STRASBOURG, a été :

ADOPTE

---

REJETE

## M O T I O N

Déposée par l'Association des DSB de SARREBOURG

Concerne : Les délégués des associations de base aux  
congrès

Dans un récent courrier, le président de la X. Région a constaté une certaine tendance, qui est de privilégier les régions et les instances fédérales aux dépens des associations de base qui, lors des congrès, n'auraient plus que le droit de "VENIR, VOIR ET SE TAIRE".

Ce sentiment, beaucoup de délégués de nos associations de base l'ont encore ressenti lors du Congrès National d'Hyères. Où la parole a été refusée, dans les séances de commissions, à plusieurs d'entre eux, alors que ceux-ci avaient pourtant le droit de s'exprimer en séance plénière.

Les réunions des commissions - et c'est là leur but - nous semblent être le lieu idéal pour la discussion menée par la base. Et qu'il soit anormal que les délégués, dont la plupart se rendent aux congrès à grand renfort de frais, n'aient le droit de s'exprimer librement. Iraient-ils vraiment à ces congrès pour "Y ETRE, VOIR ET SE TAIRE"?

Nous estimons que c'est lors des séances de commissions que doit se faire la lumière, au départ de la base, sur les grands problèmes de la transfusion sanguine et de notre organisation à tous les niveaux.

Et nous considérons que le rapporteur de chaque commission sera, lui, le porte-parole le plus qualifié de tous les membres ayant composé la commission.

L'association des DSB de Sarrebourg émet le vœu que lors des congrès, départemental, régional et national, les délégués dûment mandatés par leurs associations de base, puissent représenter valablement, ouvertement et sans contrainte, les idées et les propositions émanant précisément de ces associations de base.

Ce vœu, présenté sous forme de Motion au Congrès Régional de Strasbourg, a été

ADOPTE

-

REJETE

## QUESTIONS ECRITES

---

### Amicale des DSB de Gérardmer (Vosges)

Serait-il possible de recevoir le répertoire de toutes les Amicales et Associations (mis à jour) groupées au sein de la Fédération française des Donneurs de Sang Bénévoles ?

### Association des DSB de Bayon

Lors du Congrès régional d'Eprenay, nous avons émis le voeu de voir se réaliser l'installation de panneaux publicitaires sur le bord des routes de France, panneaux sur lesquels on pourrait lire l'invitation suivante : "Offrez votre Sang". A ce jour, aucune réponse à cette proposition ne nous est parvenue. Pourriez-vous y donner suite en nous faisant part de votre avis ?

### Amicale des DSB de Boulay

Pour quelles raisons la publicité pour le don du sang ne peut-elle bénéficier de la gratuité sur les antennes et à la télévision ?



COMMISSION PROPAGANDE - PUBLICATIONS

Composition du bureau : Président : RIEDWEG Aimé  
Secrétaire : HENRY Thérèse  
Rapporteur : SCHIEFELBEIN Joachim

Ont assisté aux travaux de cette commission :

- ARDENNES : JOSSE Jean-Jacques -
- MARNE : SCHIEFELBEIN Joachim - GALTIER Louis - CARRE Serge - TRIBAULT Marcel -  
ROSTAN Bernard - BATONNET Gérard -
- HTE-MARNE : URBAIN Madeleine - ANDRIOT Marie-Louise - GODE Jean - LESUISSE Jean-
- MEURTHE &  
MOSELLE : FRANCOIS Benjamin - LEDIG Claudine - LAVERNY Alain - KLEIN Edith -  
KLEIN Yolande - GIRARD - GOLENCER - CHARMOIS - JACQUOT - COTTIN Gérard -  
JUSNEL - MANGIN Bernard -
- MEUSE : ./.
- MOSELLE : SIMEUR Marie-Claude - FRANCOIS Liliane - KREUTNER Ernest - DEISS Albert -  
JACOBY Pierre - ROUYER Henri - WEBER Albert - RIZZOTTI Adrien -  
BURGER Simone - KAISER Bernadette - HOULLON Mathias - BERIZZI Roger -  
DOMAGALA Lucien - JANEL Alain - SPET - DOSDA -
- BAS-RHIN : CURIEN Fernand - ERDMANN Emma - LAGOFFUN Jean - NOACK - SCHAHL Roger -  
STROHL - BIECHEL Gérard - OED Gérard - TASSERA Claude - ROHMER Pierre -  
SCHNELL Hubert - DECKER Michèle - GRUNER Patrick - CHAL Eliane -  
HENRY Thérèse -
- HAUT-RHIN : RIEDWEG Aimé -
- VOSGES : DESCHASEAUX Maurice - VON SCHNEIDER Georges - CASPARD Marcelle -  
SCHNEIDER Paulette -

COMMISSION DE PROPAGANDE

Ouverture à 14 H 45 de la séance par Monsieur HERRMANN  
Président de l'Union Départementale 67

Président de la commission RIEDWEG Aimé membre du comité de  
l'Association des groupements DSB de la zone sud de 68.

Secrétaire de la commission : Madame HENRY Thérèse

Président ADOSEN

Rapporteur SCHIEFELBEIN Joachim

Président de l'UNION DEPARTEMENTALE MARNE  
et Président de REIMS

V O E U

présenté par l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles de BENFELD  
et ENVIRONS.

Concerne : Journée Nationale de la Transfusion sanguine

Grâce au bénévolat intégral, la transfusion sanguine, au cours des dernières années, a acquis ses lettres de noblesse. Elle a acquis son droit de cité. Et elle est devenue une Oeuvre humanitaire dont la Nation ne pourrait plus se passer.

La plupart de ces Oeuvres humanitaires ont obtenu, de la part des Ministères de Tutelle, leur "Journée", leur "Semaine" ou leur "Quinzaine Nationale", la plupart d'entre elles aussi le droit de l'appel à la générosité publique, laquelle se traduit par des collectes sur la voie publique.

La Transfusion sanguine n'a nullement la prétention de collecter sur la voie publique, ni des fonds ni du sang. Mais elle a besoin de se faire connaître.

Dans le calendrier officiel, nous pouvons relever les Journées, les Semaines et les Quinzaines de : la campagne de la Jeunesse au plein air, de la campagne mondiale contre la faim, de la lutte contre le cancer, du bleuet de France, de l'Ecole publique, de la Croix Rouge Française, de la Mère et de l'Enfant, de l'Union française des Centres de Vacances, du Comité national contre la tuberculose, pour l'UNICEF, le Souvenir Français, la Fondation Maréchal de Lattre, les Personnes âgées etc etc...

Il n'est bien sûr pas dans notre intention de contester le bien-fondé de ces actions, elles sont, toutes sans exception, à but humanitaire, et les donateurs de sang ne peuvent que se féliciter de l'action que d'autres, dans ces différentes organisations, mènent tout au long de l'année en vue d'adoucir les souffrances de beaucoup de nos concitoyens.

Mais constatons que la Transfusion sanguine est elle aussi un but hautement humanitaire, et qu'elle mériterait, tôt ou tard, sa place parmi les Oeuvres ayant, chaque année, leur journée d'action et de propagande.

Pour la transfusion sanguine il n'y aurait bien entendu pas lieu de prévoir une quête ou une action spéciale de don du sang. La journée nationale de la Transfusion Sanguine serait une action de promotion, ni plus ni moins, mais qui devait être déterminante dans l'action quotidienne de nos amicales et associations de donneurs de sang bénévoles.

Une intervention dans ce sens, de la part des plus hautes autorités de notre organisation, auprès des Pouvoirs Publics, devrait faire aboutir ce vœu, certainement partagé par bon nombre des animateurs de nos associations.

Ce vœu, présenté au Congrès Régional de Strasbourg a été

ADOPTÉ -- REJETÉ

COMMISSION DE PROPAGANDE

I Vœu n° 1 BENFELD

Proposition de journée nationale de la Transfusion sanguine.

Monsieur JACQUOT fait remarquer que les autres journées nationales n'ont pas le même but qu'une journée d'information sur le sang. Que l'information peut se faire à l'échelon national mais que la propagande ne peut valablement réussir qu'au plan local.

Il faut exclure toute idée de collecte et insister sur l'information des non-donneurs.

GIRARD DE NANCY confirme cette dernière opinion

HOUILLOU DE METZ souligne l'efficacité de la propagande sur la base de bouche à oreille.

SCHAHL D'ESCHAU propose que la télé fasse autant de propagande pour le don du sang qu'elle fait dans la lutte contre le tabac et l'alcool.

OED DE STOCKFELD note que A2 a consacré un "Aujourd'hui Madame" au don du sang.

DEISS DE HARLY 57 aimerait que chaque séance de cinéma soit précédée d'une information sur le don du sang.

Vœu de l'Association des Amis du Centre de transfusion sanguine de STRASBOURG

Le groupement des Amis du Centre de Transfusion de Strasbourg, après le succès remporté en 1978 par les marches de propagande pour le DON DU SANG faites sous son impulsion par les Associations et Amicales des Donneurs de Sang dans les agglomérations de STRASBOURG et de BENFELD, a décidé d'organiser dimanche 20 Mai 1979 une journée départementale de marche de propagande qui s'annonce bien.

Ce groupement demande qu'en 1980 il soit organisé sur tout le territoire de la 10ème Région dans chaque département des marches ou autres manifestations de propagande pour le DON DU SANG à une date, partout la même, qui serait fixée par ce groupement promoteur de ce moyen de propagande. Par la suite cette journée de marche régionale deviendrait journée Nationale de Propagande pour le DON DU SANG. Il y a bien eu cette année une journée nationale de l'arbre. Il est précisé que cette journée départementale, puis régionale et enfin nationale de propagande ne comportera aucune collecte de sang supplémentaire, en dehors des collectes de routine, et ne comportera aucun appel à la générosité pécuniaire du public.

1° Voeu :

Accord sur le principe

1980

Attention

2° Voeu : Marche de propagande

Accord sur le principe

JOSSE DES ARDENNES Les amicales des ARDENNES ont participé à des marches à LIEGE (Marche des globules)  
Elle fut internationale et comptait 625 personnes.

FRANCOIS DE LONGWY La propagande du J7 pourrait être accompagnée d'une marche

Mr SCHIEFELBEIN pense qu'une marche locale est plus réalisable et que c'est la fédération qui doit susciter l'action de la base.

V O E U

présenté par l'Association des DSB de BAYON et Environs.

Concerne : Création d'une section "Receveurs de Sang"

Pour une plus grande efficacité de la publicité en faveur du Don du sang bénévole : pouvoir créer, au sein de nos associations de donneurs de sang, une section de "Receveurs de Sang" qui serait uniquement là pour nous aider à trouver de plus en plus de donneurs.

Ce voeu, présenté au congrès régional de STRASBOURG, a été :

ADOPTE -- REJETE

3° Voeu : Création d'une section de Receveurs de sang BAYON

Il faudrait créer des sections de receveurs de sang, ceux-ci porteraient témoignage et susciteraient des vocations de donneurs de sang.

Mr JACQUOT nous apprend qu'à NANCY tout receveur qui touche sa facture reçoit en même temps papillon qui lui indique que le sang a été offert par un donneur bénévole

Mr VON SCHNEIDER souligne que dans son village la solidarité joue son vrai rôle.

Ex : COLMAR soigne un accidenté, puis réclame une participation de la feuille du blessé pour réalimenter le Centre. L'animateur de l'amicale met au point la collecte et le déplacement GERARDMER-COLMAR.

La section des receveurs devrait dépendre de l'Amicale des Donneurs.

#### 4° Voeu : GERARDMER et ses Environs

MOTION : Je propose que la FFDSB intervienne au niveau du Ministère intéressé afin que tout ce qui se rapporte à l'activité transfusionnelle (correspondances diverses, convocations au Journées du sang, invitations aux Assemblées Générales ou réunions etc...) bénéficie de la franchise postale. Bien entendu les enveloppes devront porter l'intitulé de l'Association ou de l'Amicale, et ne seront pas cachetées, ceci pour faciliter un contrôle éventuel.

QUESTION. ECRITE : Serait-il possible de recevoir le répertoire de toutes les Associations ou Amicales (mis à jour) groupées auprès de la FFDSB ?

#### Frais de correspondance

L'INSEE révèle une hausse de 300 % du prix du timbre poste sur l'indice des prix. La fédération doit intervenir pour que tout ce qui touche à la transfusion soit expédié en franchise postale.

Vote : pour unanimité

EPINAL signale : 3.000,00 Frs affranchissement annuel.

Amicale de DOSSENHEIM

Proposition : faire parvenir à chaque jeune pour ses 18 ans une carte de voeux lui présentant les bons voeux de l'amicale locale et lui rappelant que désormais il peut offrir son sang.

VOEUX n° 5

Chaque amicale peut agir sur ce point comme elle l'entend et en fonction de ses ressources. Monsieur HERRMANN note que la propagande faite par les jeunes et pour les jeunes est généralement excellente quant aux résultats.

En Meurthe & Moselle et dans les Vosges l'EST REPUBLICAIN et la liberté de l'Est font passer des pavés de propagande pour le secourisme et on demande que les journaux en fassent autant pour le don du sang.

JOSSE des ARDENNES signale qu'il existe dans son département des concours de dessin pour les enfants CM1 - CM2 , 6ème, 5ème, 4ème, 3ème. L'ardennois a consacré des photos accompagnées d'articles à ce concours et aux gagnants.

VON SCHNEIDER se plaint de ce que les articles de propagande soient amputés et met en cause le rédacteur en chef du journal.

Monsieur JACQUOT note que les collectes parmi la jeunesse marche très bien dans la région de Nancy ceci est confirmé par Monsieur GIRARD.

" Malgré le départ des anciens, les collectes progressent, donc les jeunes prennent la relève. "

Monsieur HENRY signale que les collectes dans les établissements scolaires sont bonnes quand l'information est bien faite. Les jeunes ne sont nullement indifférents au don du sang.

Monsieur RIEDWEG évoque la propagande réalisée par le Centre de transfusion de Mulhouse qui prête des diapos avec texte pour les collèves et les lycées.

En Moselle il existe des cartes de voeux pour les jeunes de 18 ans.

JOSSE des ARDENNES signale la même initiative : 1) pour les jeunes de 18 ans  
2) pour les jeunes mariés  
3) pour tout nouveau donneur.

JOSSE reparle du concours de dessin qui a fait passer la moyenne d'âge des donneurs de 38 à 30 ans en 3 ans.

A RIMOGE la participation au don du sang est de 16 % contre 7 % moyenne des Ardennes.

6° Voeu : CAMION J7 (SCHIEFELBEIN)

A parcouru 1300 km - 6000 affiches et 25.000 tracts ont été distribués à REIMS en 1/2 journée lors d'une Journée du Don du sang à REIMS.

Dépense peu élevée : 14 litres /100 km.

650 flacons de donneurs non-habituels ont été collectés.

Mr JACQUOT : Il existe à NANCY des panneaux techniques pour le J7 ils proviennent des amicales.

10.000,00 Frs ont été donnés par NANCY pour aider à la fabrication de ces panneaux de propagande.

Il faudrait que les autres centres collaborent à ces affiches et fassent connaître leurs activités (mais il faut éviter les chiffres qui demandent des mises à jour).

La mécanique du véhicule est bonne. La peinture sera à refaire.

Le camion comporte : 1 table et 2 chaises.

Il faudrait le doter d'un auvent; d'une sonorisation pouvant servir sur le véhicule et en salle (ampli - 2 haut-parleurs micro au moins 2.600,00 à 2.800,00 Frs minimum)

Réservation du camion très longtemps à l'avance pour la réservation de principe 15 jours au moins pour la date ferme

Bernard MANGIN Tél : (83) 29.80.54 (travail)  
54.29.82 (domicile)

Dans les ARDENNES toute collecte est précédée d'un passage de véhicule avec haut-parleurs la veille de la collecte (voiture).

LU POUR VOUS ...

Lu par vous en Janvier 1979 dans le quotidien "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE"

Un juge d'instance suspendu

Un juge d'instance de Chaumont (Hte-Marne) Mr Georges VARIN, 55 ans a été suspendu provisoirement de ses fonctions par le Conseil supérieur de la magistrature, a annoncé le ministère de la Justice.

L'interdiction momentanée faite au juge VARIN d'exercer ses fonctions serait la conséquence des libertés prises par ce dernier vis-à-vis du code de procédure et des circulaires ministérielles, a-t-on appris de source informée à Chaumont. Ce magistrat rendait une justice "non conformiste", condamnant par exemple des prévenus en guise d'amendes, à faire don de leur sang ou à verser des sommes d'argent en faveur de la lutte contre le cancer sanctions illégales en France. La décision définitive du Conseil supérieur de la magistrature permettra, après instruction, d'apprécier si les faits reprochés au juge sont établis au vu de l'enquête qui sera menée.

Que penser de cela ? Le juge VARIN a-t-il raison ? Est-il un précurseur ? Nous vous laissons... JUGE !

KREUTNER Demande pourquoi le journal de la Fédération publie l'article concernant le juge VARIN alors que le numéro précédent dit : "que tout don doit se faire en dehors de la contrainte".

Nous regrettons à ce sujet l'absence des responsables des publications qui auraient pu apporter une réponse.



X° CONGRES DE LA X° REGION DES ASSOCIATIONS DE DONNEURS DE SANG BENEVOLES

COMMISSION RELATIONS CENTRES - AMICALES

Composition du bureau :

Président : LAURENT  
Secrétaire : HARTMANN  
Rapporteur : Dr LIMOUSIN

Ont assisté aux travaux de cette commission :

- ARDENNES : JOSSE - CLOUET
- MARNE : BAYMAL - SIMONOT
- HAUTE MARNE : ANDRIOT - CHAUDET - BLIGNY
- MEURTHE & MOSELLE : BRENON - HOUOT - DIMON - JUSENEZ - BALTHAZAR
- MEUSE : LERICHE - COLLIGNON - JANNET
- MOSELLE : Dr KLING C.D.T.S. - JUNG - WATRIN - LOTZ - LALLEMAND - BRAUN -  
SCHLERNITZAUER - MATT - NOBILE - LIEBAERT - HESSE - LAURENT -  
LIMOUSIN - AMANN - HARTMANN - Mr & Mme THINUS - POPPELREITHER -  
QUENEHERVE - DESSBESSEL
- BAS-RHIN : Dr GRAND C.R.T.S. - ETTER - ZUBER - ROMANENKO - KLEITZ A. -  
KLEITZ M. - GEYER
- HAUT - RHIN : ZIESSEL - HOFBOCK
- VOSGES : LAVE

La commission se réunit le 5/5/79 de 14H30 à 17H.

Cette commission dont c'était la 1ère expérience régionale a rencontré un vif intérêt marqué par la présence d'une cinquantaine de congressistes et de 2 directeurs de Centre de Transfusion (Metz et Strasbourg).

### I - RELATIONS INTERNATIONALES.

La loi de 1908 prévoit que les personnes faisant partie d'une amicale ou association régulièrement inscrite à un Tribunal doivent être de nationalité française. Dans les associations de base, des donneurs de sang étrangers demandent à faire partie du comité. Il y aurait donc lieu d'obtenir de la part du législateur une dérogation pour les organisations de donneurs de sang bénévoles et que la condition d' ETRE FRANCAIS pour faire, partie d'un comité de donneurs de sang soit supprimée dans nos statuts.

### II -GRATUITE DU SANG.

Une motion très précise concernant le problème des mentions figurant sur les factures des CTS ou hôpitaux (honoraires transfusionnels) a été transmise à la Commission. Il serait souhaitable d'obtenir du Ministère de la Santé et des services de comptabilité des hôpitaux la suppression de cette mention sur les factures car en effet elle peut prêter à confusion dans l'esprit des donneurs qui sont toujours bénévoles.

### III -ACCUEIL.

Certaines amicales n'ont jamais rencontré de problèmes d'accueil, d'autres demandent l'amélioration des relations entre le personnel du centre et les donneurs. Cette amélioration doit passer par une meilleure coopération entre les amicales et le Centre de Transfusion.

Le personnel des Centres, qui est souvent lui-même donneur de sang, est salarié dans la plupart des cas, il apparait parfois difficile d'obtenir une compréhension souriante. Vu du côté des donneurs il ne faudrait pas que la notion de bénévolat entraîne des exigences exorbitantes de leur part. L'accueil aux collectes des personnes qui donnent pour la première fois ou qui ont des veines difficiles appelle une attention particulière des amicalistes présents qui doivent les confier à la personne la plus compétente.

En résumé si l'accueil est fonction de la coopération du personnel des CTS, la responsabilité des Amicales est primordiale. Les amicales souhaitent voir les CTS tenir compte plus souvent des remarques qui leur sont faites par les présidents d'Associations qui eux-mêmes les reçoivent des responsables des collectes.

Un fond sonore musical est souhaité par toutes les amicales qui n'en bénéficient pas encore.

Une information de l'ensemble des donneurs de sang sur les nouveaux problèmes de la Transfusion (plasmaphérèse, cytophérèse, leucophérèse,...) est vivement souhaitée par tous les participants à la commission. Cette information passe par la formation des responsables des Amicales au travers des séminaires, de réunions de travail avec les responsables des Centres de Transfusion. Elle peut aussi passer par un fascicule de Vulgarisation qui est en cours d'élaboration au niveau de la Fédération Française.

.../...

#### IV QUESTIONS DIVERSES.

##### A. PLANNING.

Le problème d'un CTS est d'adapter les collectes à la demande de sang des établissements de soins ; le Centre est également soumis à la pression des entreprises, corporations ou casernes qui fixent les dates impératives.

Les Amicales demandent que dans la mesure du possible le planning élaboré fin novembre pour l'année suivante soit respecté.

##### B. COLLATION.

S'il apparaît difficile de refuser un supplément de pain à un donneur, il est par contre souhaitable d'éviter les excès de boissons alcoolisées. De toute façon un article du code des Donneurs de Sang recommande à chacun de veiller à sa santé afin de conserver son sang utile pour son prochain.

##### C. REMISE DES DIPLOMES.

D'un Centre à l'autre les diplômes récompensant les donateurs méritants sont remis d'une façon différente : ou bien le directeur les remet lui-même au cours d'une manifestation organisée par le Centre, ou bien il délègue ses pouvoirs à un président d'Amicale qui remettra les diplômes lors d'une Assemblée Générale.

#### V CONCLUSION.

La chaîne du sang est composée de trois éléments indissociables :

- 1° Les donateurs bénévoles
- 2° Les centres de transfusion
- 3° Les receveurs ( malades ou blessés )

Ces trois maillons d'une chaîne ne peuvent exister l'un sans les autres, ce qui explique la nécessité d'une étroite coopération entre les Centres de Transfusion et les responsables de Donneurs de Sang que nous sommes.

Tel est le but de cette commission.

2 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION X° REGION

A la suite de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le samedi 5 mai 1979, à la Faculté de Médecine de STRASBOURG, le bureau du Conseil se compose comme suit :

- Président : Patrick CAISSIAL (MEURTHE & MOSELLE)
- Vice-Présidents : Alcide LERICHE (MEUSE)  
Albert OSTER (MOSELLE)  
Michel DOTTON (ARDENNES)
- Secrétaire : Gaston FALLOT (MOSELLE)
- Secrétaire-Adjoint : Josette BALTHAZAR (MEURTHE & MOSELLE)
- Trésorier : Robert HUSER (BAS-RHIN)
- Trésorier-Adjoint : Marcel ANDRIOT (HAUTE-MARNE)